

---

**COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL**  
**Séance de l'Organe délibérant du 23 juin 2011**

---

## **1. AFFAIRES GENERALES (Raymond Bron)**

### **Fusion**

Nous vous l'annonçons le 9 décembre dernier, un avant-projet de fusion avait été mis en discussion auprès des Municipalités de Bretigny, Bottens, Cugy, Froideville, Morrens et Poliez-Pittet.

Pour discuter cette problématique, les syndics se sont réunis à 10 reprises entre le 8 août 2009 et le 18 mai 2011.

Le 26 janvier 2011, ils ont reçu le Préfet du district, M. Marc-Etienne Piot et le délégué cantonal aux fusions, M. Laurent Curchod, ce dernier ayant accompagné leurs réflexions ces derniers mois.

Auparavant, une réunion avait regroupé les Municipalités in corpore pour discuter avec le syndic d'Aigle, M. Frédéric Borloz et l'ancien syndic de Granges-Marnand, M. Stéphane Maillard, deux collègues aux expériences opposées.

Comme prévu, un rapport intermédiaire a été rédigé à la fin du mois de mai.

L'analyse ainsi conduite dresse l'inventaire des arguments favorables et celui des difficultés à surmonter ; des suggestions sont faites quant à l'organisation à mettre en place pour une éventuelle étude, aux finances nécessaires pour celle-ci et, le cas échéant, à la feuille de route.

Les six municipalités ont accepté le rapport et recommandent aux Autorités élues pour la législature 2011-2016, d'engager formellement le processus de fusion entre leurs communes.

L'objectif fixé est ainsi atteint : les nouveaux Exécutifs pourront, sans tarder, décider d'engager les études concrètes ou y renoncer.

Pour les communes partantes, la première opération consistera à présenter à leur Conseil respectif un préavis d'intention ; ce pourrait être déjà en décembre 2011.

## **2. RECEPTIONS (Raymond Bron)**

Après l'échec de la journée verte proposée le samedi 14 mai 2011, c'est la traditionnelle soirée d'accueil des nouveaux habitants qui a fait long feu.

En effet, sur 63 invitations envoyées, deux positives nous sont revenues, regroupant cinq personnes, à peine la moitié de celles qui venaient présenter la Commune, ses activités et ses sociétés.

La manifestation a été annulée et un sondage sera envoyé aux nouveaux habitants pour tenter de comprendre les raisons de cette désaffection soudaine.

### **3. ECOLES (Jacqueline Franzini)**

Il est prévu qu'à la rentrée scolaire, la commune de Cugy doit ouvrir une classe primaire supplémentaire. Pour éviter la location d'une portacabine, la Municipalité a décidé de mettre la salle de la Cavenettaz, de la Maison Villageoise, à disposition de l'Etablissement scolaire, pour en faire une salle d'ACT (couture). Ainsi, la classe qui était affectée à cet usage au collège de la Chavanne pourra servir de classe supplémentaire ; il est en effet important de ne pas isoler une classe par rapport aux autres.

Les deux classes enfantines de la Cavenettaz seront logées dans les nouvelles classes au-dessus du Jardin d'Enfants. Ainsi, l'administration, pendant la rénovation de la Maison de Commune, trouvera refuge au Collège de la Cavenettaz.

Quant aux utilisateurs de la salle de la Cavenettaz, qu'ils soient réguliers comme les sociétés, ou occasionnels (mariage, lotos, fêtes, etc.) il leur sera proposé un autre lieu pour leurs activités : soit la grande salle, soit une salle au centre œcuménique.

### **4. FINANCES (José Rohrer)**

#### **Achat complémentaire d'action de MCH groupe**

La Municipalité a été informée que la Société MCH groupe augmentait son capital action et offrait à ses actionnaires, parmi lesquels nous figurons, un droit d'option pour de nouvelles actions au prix de lancement de Fr. 33,30. La Municipalité a pris la décision d'acquérir 7 actions supplémentaires pour la somme de Fr. 233.10 afin de préserver sa participation. A noter que les actions de MCH groupe se négocient actuellement à Fr. 46.15 ce qui représente pour Cugy une plus value de Fr. 12.85.

### **5. BATIMENTS (José Rohrer)**

#### **Maison de Commune**

La Municipalité a procédé à l'adjudication des travaux qui permettront à l'administration communale d'intégrer les locaux de la Cavenettaz pour une somme de Fr. 100'000.- au total. Cette somme est incluse dans le montant du préavis no 54-2010.

Les travaux d'assainissement du bâtiment seront opérés lorsque l'administration communale aura ré-emménagé dans la Maison de Commune.

Suite à l'orage de grêle du 23 juillet 2009, l'ECA a remboursé la somme de Fr. 7'949.— en date du 28 février 2011.

#### **Jardin d'enfant**

Après l'affinement du projet, le montant des travaux est actuellement arrêté à Fr. 1'307'096.60. Par rapport à la demande de crédit acceptée par le conseil communal (Fr. 1'366'000.--). A cette somme s'ajouteront les dépenses de raccordement à la charge de la Commune, dont le montant est devisé à Fr. 22'420.--.

#### **Vestiaires**

La Municipalité fera procéder à la réparation des serrures endommagées de la porte de garage et de la grille donnant accès à l'installation de chauffage solaire.

## **Collège de la Chavanne**

Les travaux d'assainissement du collège et de la salle de gymnastique de la Chavanne sont désormais terminés. Les dépenses consenties, qui intègrent pour plus de Fr. 63'000.-- de travaux non prévus initialement, sont moins importantes que prévues de Fr. 139'700.--. A noter que la commune bénéficie actuellement de subventions à hauteur de Fr. 104'240 à mettre en lien avec la mise aux normes minergie.

## **6. DECHETTERIE (Pierre-André Janin)**

### **Déchetterie de Praz-Faucon**

Le préavis no 60-2011 prévoyait un montant de Fr. 180'000.-- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du site susmentionné.

Pour un montant de Fr. 178'800.--, 141 panneaux photovoltaïques, d'une surface de 220 m<sup>2</sup>, seront installés et mis en service pour fin juin 2011. Dans ce montant sont compris, le raccordement de l'onduleur au réseau, l'option de prolongation de garantie à 20 ans ainsi que la télésurveillance et l'installation temporaire de barrières de sécurité lors du montage des panneaux sur le toit.

Un chariot élévateur est également commandé pour une somme ne dépassant pas le crédit accordé par votre Conseil.

## **7. FORETS (Pierre-André Janin)**

Quatre bancs seront installés sur les sentiers et chemins forestiers. Vous les découvrirez au gré de vos promenades.

La place de pique-nique entre le canal du moulin et le Talent sera remise à neuf.

Une nouvelle place de pique-nique sera à disposition dès le début juillet en haut du sentier nature menant au lieu-dit sur le Billard.

## **8. ROUTES (Marianne Grec)**

### **Espace public de la Cavenettaz**

L'enquête publique n'a pas suscité d'opposition ; une observation a été déposée que la Municipalité s'apprête à prendre en considération.

Un appel d'offres va être envoyé tout prochainement et il est prévu que les travaux débutent au début du mois de septembre prochain.

### **RC501b**

L'enquête publique pour le tronçon situé entre le giratoire du chemin des Biolettes et l'intersection de la rue du Village a soulevé une opposition. La Municipalité examine actuellement les mesures permettant de répondre favorablement aux remarques formulées. De plus, une observation reçue fera l'objet d'une réponse à son auteur.

Un appel d'offres a été envoyé la semaine passée à six entreprises de génie civil.

LA MUNICIPALITE